

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

29/06/2020

Dossier complet le :

29/06/2020

N° d'enregistrement :

2020-ARA-KKP-2670

1. Intitulé du projet

Construction d'une unité de méthanisation attenante à la station d'épuration des Trabets pour assurer le traitement des boues produites sur le site déjà existant et provenant d'autres STEP du secteur (commune des Houches)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Le Président, Eric FOURNIER

RCS / SIRET

2 0 0 0 2 3 3 7 2 0 0 0 1 0

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau (système de collecte et de traitement des eaux résiduaires entre 150 000 et 10 000 EH)	Rubrique 2.1.1.0 Stations d'épuration des agglomérations d'assainissement ou dispositifs d'assainissement non collectif devant traiter une charge brute de pollution organique au sens de l'article R.2224-6 du code général des collectivités territoriales > Sur décision des services instructeurs après de nombreux échanges sur le sujet, l'apport d'une unité de méthanisation constituant une modification significative de l'arrêté de la station

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une unité de méthanisation sur la commune des Houches le long de la route N205, à proximité de la station d'épuration existante des Trabets et de la rivière Arve.

L'emprise totale considérée dans le cadre du projet est de ~7700 m². Elle comprend l'ancienne station d'épuration ainsi que la plateforme remblayée au nord de celle-ci.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de développer une unité de méthanisation permettant de :

- Traiter les boues d'épuration de la STEP des Trabets et de celle de Vallorcine, de façon à diminuer le volume des transferts de boues vers l'incinérateur de Passy,
- Produire du biogaz (énergie renouvelable) qui sera réinjecté dans le réseau GRDF. Le site se situe à proximité d'un point d'injection sur le réseau GRDF (~200 m).

L'accessibilité du site à proximité de l'axe routier principal de la vallée (N205) permet d'acheminer facilement les déchets organiques futurs jusqu'au site de projet.

L'implantation de l'unité de méthanisation à proximité de la STEP des Trabets facilite les transferts de boues et de digestats entre les deux équipements.

Le choix de cette localisation permet l'optimisation des bâtiments existants de l'ancienne STEP pour l'installation d'une partie des équipements de l'unité de méthanisation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les principales caractéristiques (délais, phasage) et calendrier prévisionnel de réalisation:

Configuration : le site de projet est accessible par des engins de chantier depuis la route existante des Trabets.

Nature des travaux :

o terrassement et raccordement aux réseaux divers, construction des installations.

o implantation des équipements et installations composant le projet de méthaniseur (espace de stockage des intrants, digesteur, épurateur de biogaz, cuve de stockage des digestats liquides, canalisation jusqu'à la STEP, unité de traitement des digestats, plateforme de stockage des digestats destinés à l'incinération, chaudière).

Calendrier prévisionnel de réalisation : pluriannuel (non précisé à ce jour pour la phase 2).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- 1ere tranche d'exploitation :

o les intrants sont les boues d'épuration de la STEP des Trabets et de Vallorcine uniquement. Le transit des boues d'épuration vers le méthaniseur se fera par une canalisation enterrée de la STEP au méthaniseur. Le méthaniseur sera surdimensionné en vue des possibilités ultérieures de réception d'intrants supplémentaires. Les digestats liquides seront transférés en entrée de la STEP des Trabets par une canalisation enterrée.

o Circulation routière liée aux transports des exports de digestats solides vers l'incinérateur du SITOM de Passy.

- 2eme tranche d'exploitation (calendrier différé, évolution ultérieure envisagée) :

o des mesures conservatoires seront prises dans la conception du méthaniseur pour permettre une évolution ultérieure (dans une phase 2) pour réception d'huiles de restauration et de biodéchets alimentaires sous réserve d'évolution favorable de la réglementation permettant le retour des digestats liquides à la STEP.

o Circulation routière liée aux transports des intrants (déchets organiques de types graisses, huiles, déchets verts) en provenance de l'intercommunalité (4 communes de la CCVCMB) et des exports de digestats solides vers l'incinérateur du SITOM de Passy.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation environnementale au titre de la Loi sur l'Eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet	7700 m ²
Surface cumulée des ouvrages	620 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route des Trabets
74 310 Les Houches

Préférences des parcelles
cadastrales:
3393, 3395, 3390, 3396, 3785, 3784

Coordonnées géographiques¹

Long. 06° 47' 22" E Lat. 45° 53' 35" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF type 2 Massif du Mont-Blanc et ses annexes (cf. carte Zones réglementaires et d'inventaires en annexe 6)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude est située à proximité de la zone humide "Prés Voisin Sud" (74ASTERS3415) à l'inventaire départemental 74. Visuellement la zone d'étude chevauche la zone humide. Toutefois, l'aménagement ne s'étendra pas sur cette partie de la zone d'étude; laquelle sera redessinée pour éviter la zone humide. (cf. carte Hydrographie en annexe 8)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRn des Houches approuvé en 2010 (cf. carte Risques naturels et technologiques en annexe 10)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 des Aiguilles Rouges (FR8201699) désigné comme zone spéciale de conservation au titre de la Directive Habitats en 2010. La zone d'étude se situe à une distance d'environ 400 m, à l'aval du site Natura. (cf. carte Zone contractuelle en annexe 7)
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site classé Balcon du Mont-Blanc (SC129) à une distance d'environ 1500 m de la zone d'étude. Le site classé Massif du Mont-Blanc (SC147) à une distance d'environ 1800 m de la zone d'étude (cf. carte Zones réglementaires et d'inventaires en annexe 6)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les habitats naturels présents sur le site seront en partie détruits dans le cadre du projet. Il s'agit d'habitats anthropiques artificialisés à caractère naturel qui présentent peu d'intérêt écologique. Aucune espèce patrimoniale n'a été relevée, en revanche des plantes exotiques envahissantes (Renouée du japon, Buddléia) sont présentes et devront faire l'objet de mesure spécifique en phase travaux. La faune est en capacité de se déplacer ce qui la soustrait au risque de destruction (cf. carte Habitats naturels en annexe 5)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de construction d'une unité de méthanisation n'est pas de nature à engendrer des effets sur la ZNIEFF de type 2 ou la zone humide proche.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il s'agit d'espaces à caractère naturel mais de nature artificielle, déjà remaniés par l'Homme (ancienne STEP des Houches + secteur de remblais). L'emprise totale du projet (~7700 m ²) est anthropisée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Proximité avec une ICPE soumise à enregistrement. (cf. carte Risques naturels et technologiques en annexe 10)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie de la zone d'étude est située en zone rouge (zone d'interdiction) du PPRN des Houches, le reste en zone bleue (zone de prescriptions). L'implantation du projet, derrière la digue de protection construite pour protéger la STEP des Trabets soustrait l'aménagement aux risques traduits par les zones du PPRN. (cf. carte Risques naturels et technologiques en annexe 10)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En cas de déversement accidentel et de pollution par contamination des eaux souterraines utilisées pour l'alimentation en eau potable. Potentiellement au regard de la STEP des Trabets située à proximité de la zone de projet.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En exploitation des trafics d'intrants (en entrée) et de digestats (en sortie).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'unité de méthanisation peut générer du bruit lors du fonctionnement de l'unité de cogénération qui produit de la chaleur et/ou de l'électricité (moteur). Le site est concerné par les nuisances sonores du trafic de la N205 qui circule à moins de 30 m. (cf. carte Nuisances sonores en annexe 9)

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les digestats sont désodorisés par le processus même de méthanisation et émettent de fait moins d'odeurs que les boues brutes. La mise en place du méthaniseur n'est pas de nature à changer les émissions olfactives déjà existantes sur la STEP.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non en fonctionnement normal du méthaniseur (sauf si le moteur de l'unité de cogénération dysfonctionne, en quel cas ,le gaz est brûlé).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les digestats liquides prévoient d'être renvoyés en tête de STEP, d'où l'intérêt de la proximité du site de projet avec celle-ci. Aucun rejet n'est prévu dans le réseau d'assainissement.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les digestats solides qui seront incinérés à l'incinérateur de Passy.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Des études complémentaires spécifiques sont envisagées dans le cadre du dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau demandé par les services instructeurs ; la nécessité de chacune sera déterminée en concertation étroite avec les services instructeurs concernés.

Dans un premier temps, l'évitement est privilégié en stockant les intrants odorants dans un lieu fermé et ventilé (la STEP est déjà équipée).

D'autre part, considérant la thématique des risques naturels, l'aménagement sera implanté au niveau de l'ancienne STEP des Houches, pour bénéficier de la protection des ouvrages existants construits lors de la STEP des Trabets.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le méthaniseur envisagé dans sa configuration actuelle ne rentre pas dans le cadre réglementaire des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Il est par ailleurs construit à proximité d'un site déjà existant et fortement anthropisé.

Le positionnement du projet est par ailleurs pensé de façon à bénéficier de la protection de la digue et des ouvrages existants en matière de risques.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Carte des zones réglementaires et d'inventaires - partie 5 (annexe 6). Carte Hydrographie - partie 5 (annexe 8). Carte des Risques naturels et technologiques - partie 5 (annexe 10). Carte des Zones contractuelles (Natura 2000) - partie 5 (annexe 7). Carte des Habitats naturels, flore invasive et faune - partie 6.1 (annexe 5) Carte des Nuisances sonores - partie 6.1 (annexe 9) Carte des risques naturels et technologiques (annexe 10)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

CHAMONIX MONT-BLANC

le, 9 juin 2020

Signature

Le Président de la CCVCMB

Eric FOURNIER





COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA
VALLEE DE CHAMONIX-MONT-BLANC

CONSTRUCTION D'UNE UNITE DE METHANISATION
POUR LA VALLEE DE CHAMONIX-MONT-BLANC

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

ANNEXES

8 juillet 2019

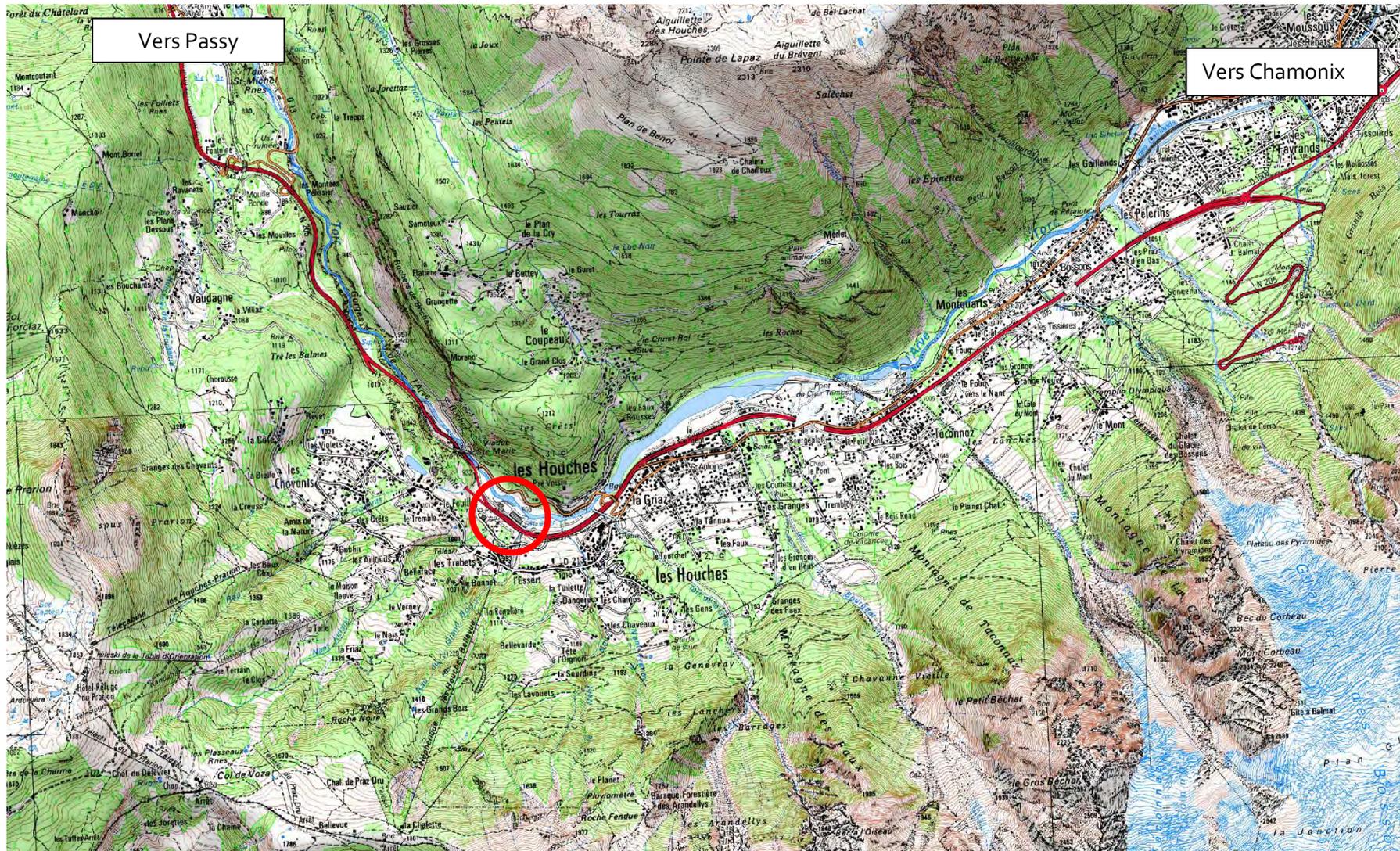


Annexe 1 :
Informations nominatives relatives au
maître d'ouvrage ou pétitionnaire
(Cerfa joint)

Annexe 2 :

Plan de situation

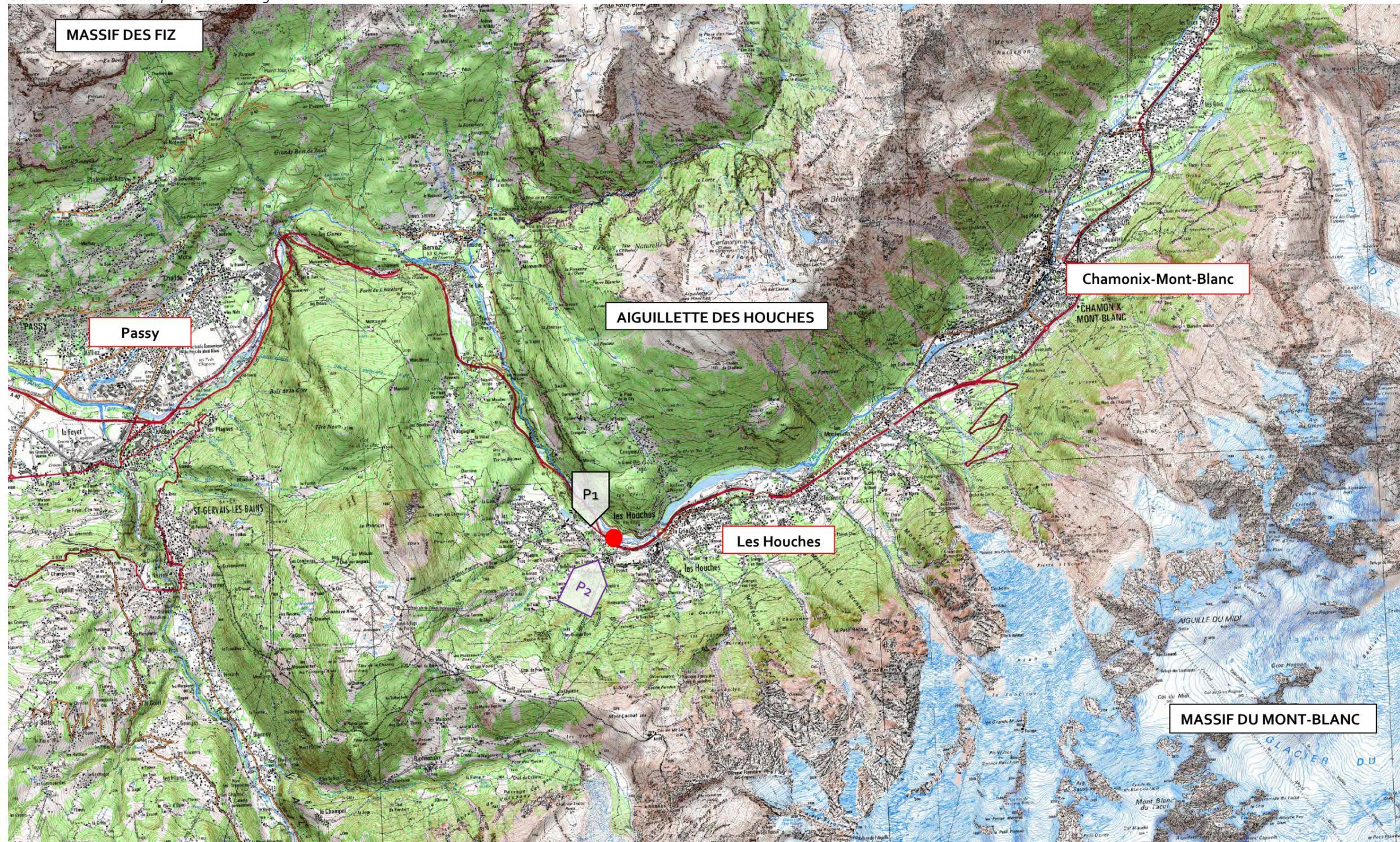
Carte 1 Localisation du site d'implantation du projet de méthaniseur (cercle rouge) sur fond de carte Scan 25 IGN



Annexe 3 :

Photographies datées de la zone d'implantation en perceptions lointaines

Carte 2 Localisation des points de vues éloignées.



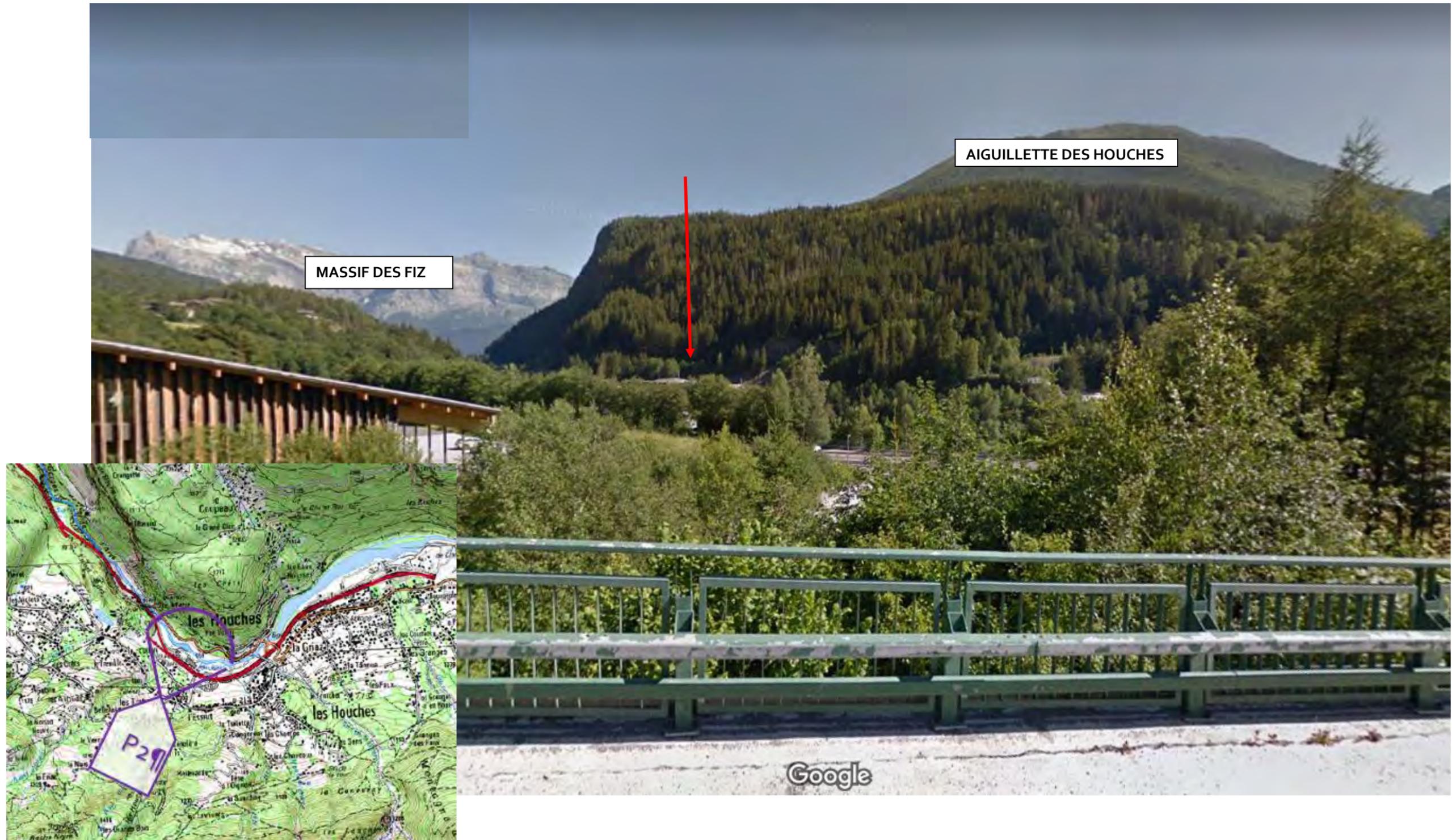
POINT DE VUE ELOIGNE N°1

Photo 1 Perception de la zone d'étude depuis la Nz05, en contrebas, avec à l'arrière-plan le massif du Mont-Blanc. Source : Google Maps Street view juin 2018

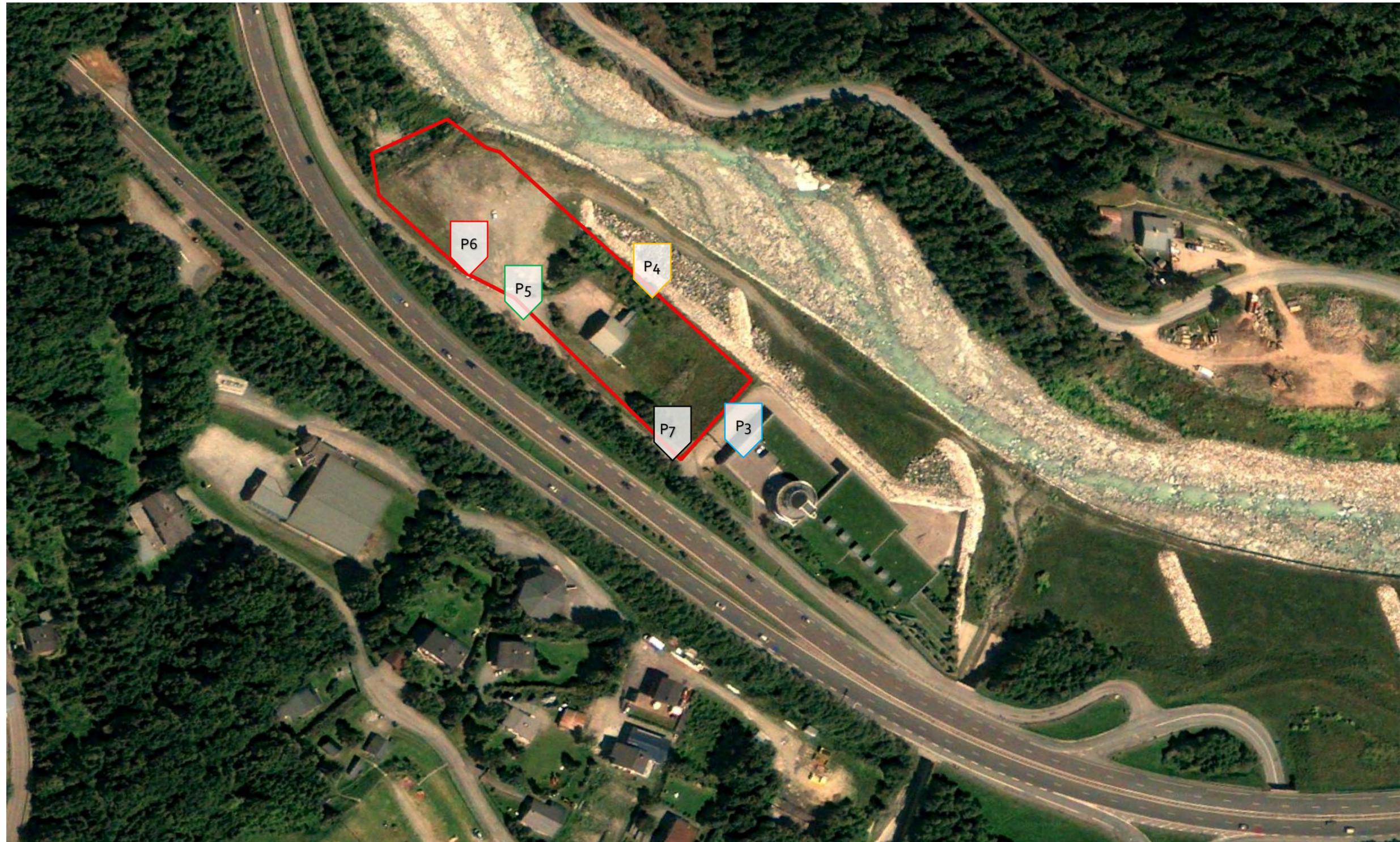


POINT DE VUE ELOIGNE N°2

Photo 2 Perceptions de la vallée depuis le bourg des Houches : la zone d'étude est absente des perceptions lointaines. Source : Google Maps Street view juin 2018



Annexe 3 bis : Photographies de la zone d'implantation en vues rapprochées



POINT DE VUE RAPPROCHE N°3

Photo 3 Vue depuis le parking de la STEP des Trabets le 14/05/19



POINT DE VUE RAPPROCHE N°4

Photo 4 Vue panoramique depuis la digue de protection coté Arve le 14/05/19



POINT DE VUE RAPPROCHE N°5

Photo 5 Vue sur l'ancienne STEP des Houches depuis la route d'accès située en contrebas de la N205 le 14/05/19



POINT DE VUE RAPPROCHE N°6

Photo 6 Vue sur la zone de dépôts située en contrebas de l'ancienne STEP le 14/05/19



POINT DE VUE RAPPROCHE N°7

Photo 7 Vue sur la haie de bord de route située au sein du secteur de projet, depuis l'entrée de la STEP le 14/05/19



Annexe 4 : Plan du projet

Carte 4 *Périmètre de la zone d'étude.*

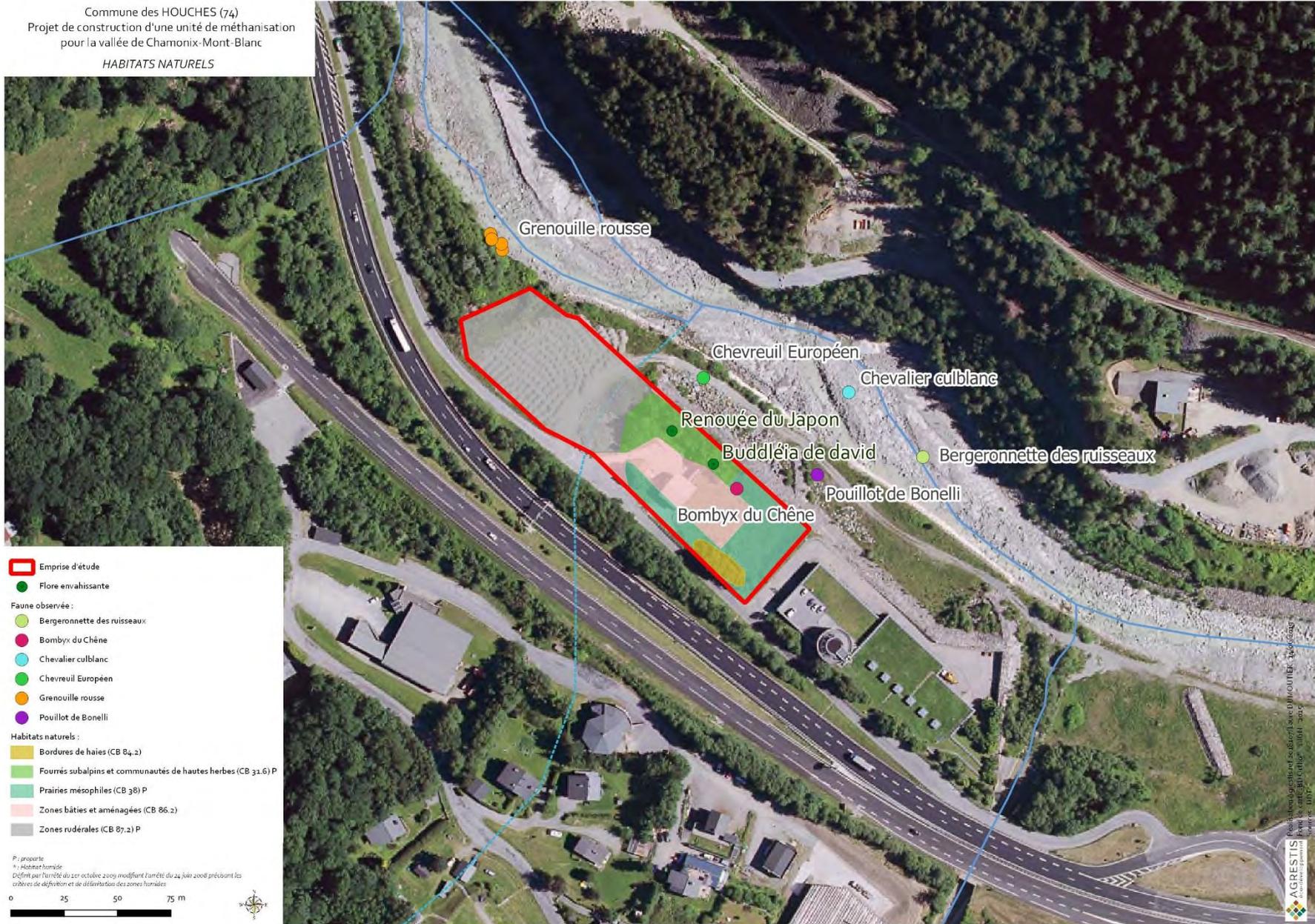


Carte 5 Emprise du projet et proposition de positionnement des équipements et installations.



Annexe 5 : Abords du projet

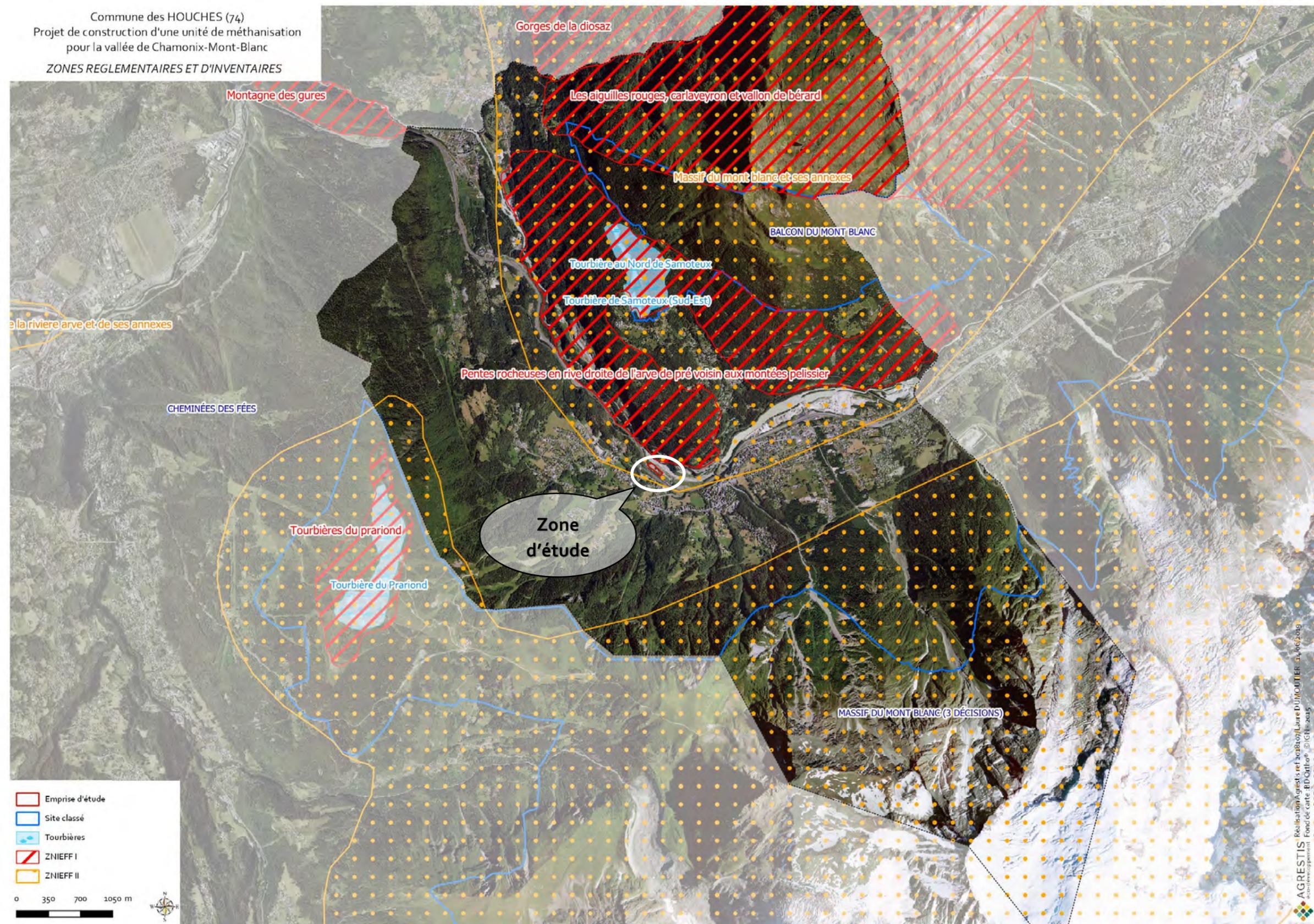
Carte 6 Les habitats naturels dans l'emprise du projet, la faune et la flore



Annexe 6 :

Zones réglementaires et d'inventaires et sites classés pour le paysage

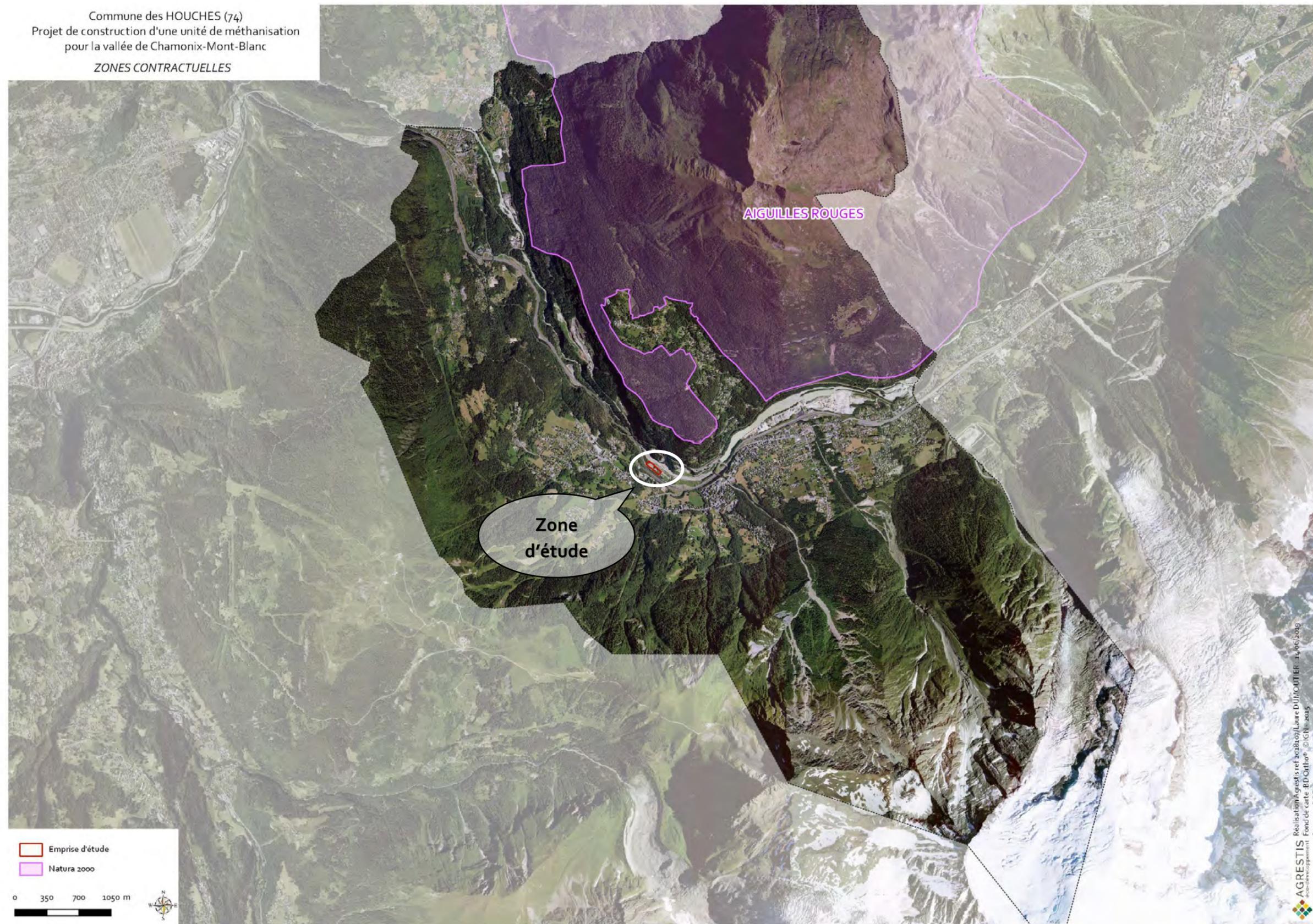
Carte 7 Situation du projet au regard des zones réglementaires et d'inventaires



Annexe 7 :

Zone contractuelle – Natura 2000

Carte 8 Situation du projet au regard des zones contractuelles Natura 2000

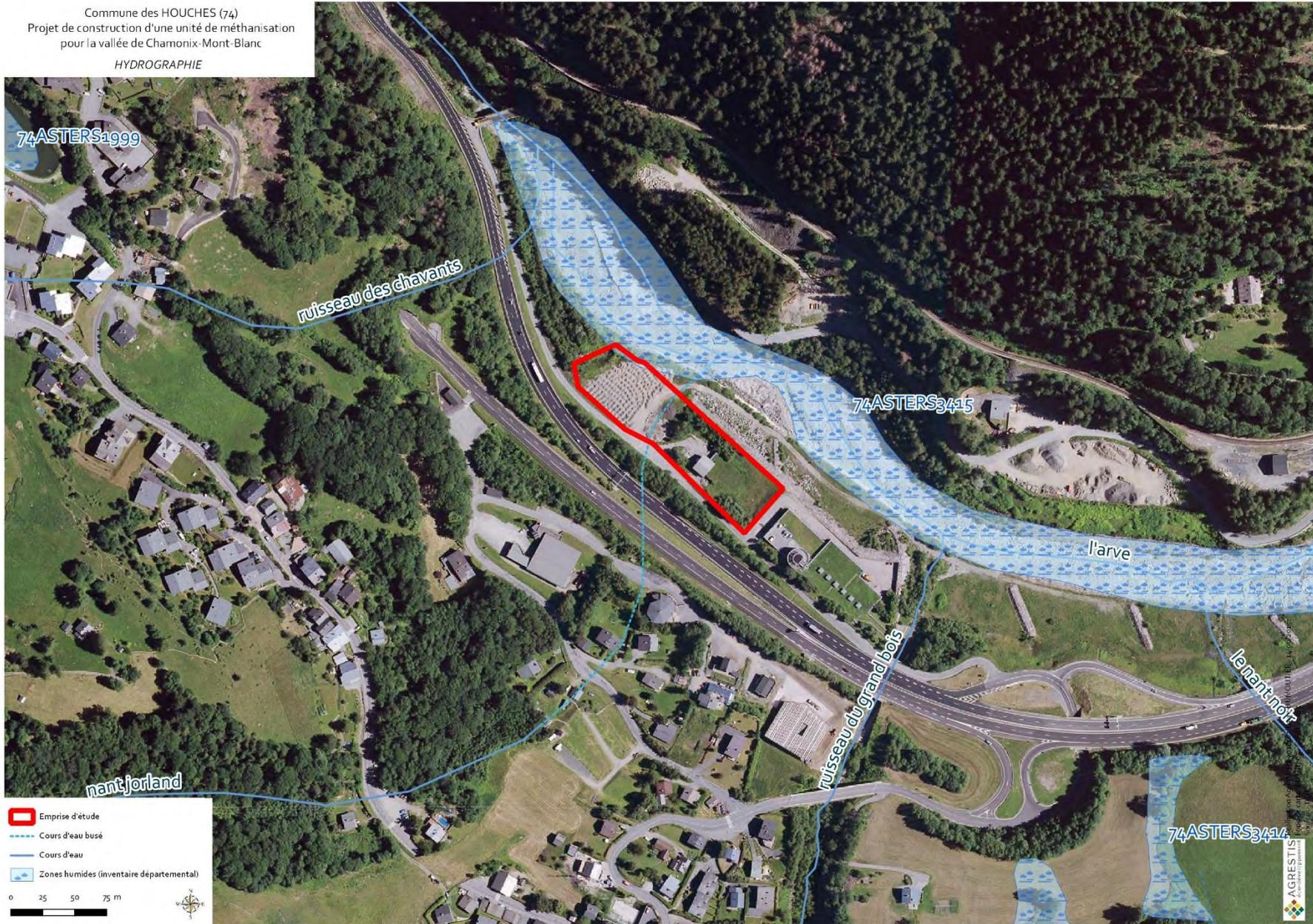


Annexe 8 : Hydrographie

Carte 9 Hydrographie

Commune des HOUCHES (74)
Projet de construction d'une unité de méthanisation
pour la vallée de Chamonix-Mont-Blanc

HYDROGRAPHIE

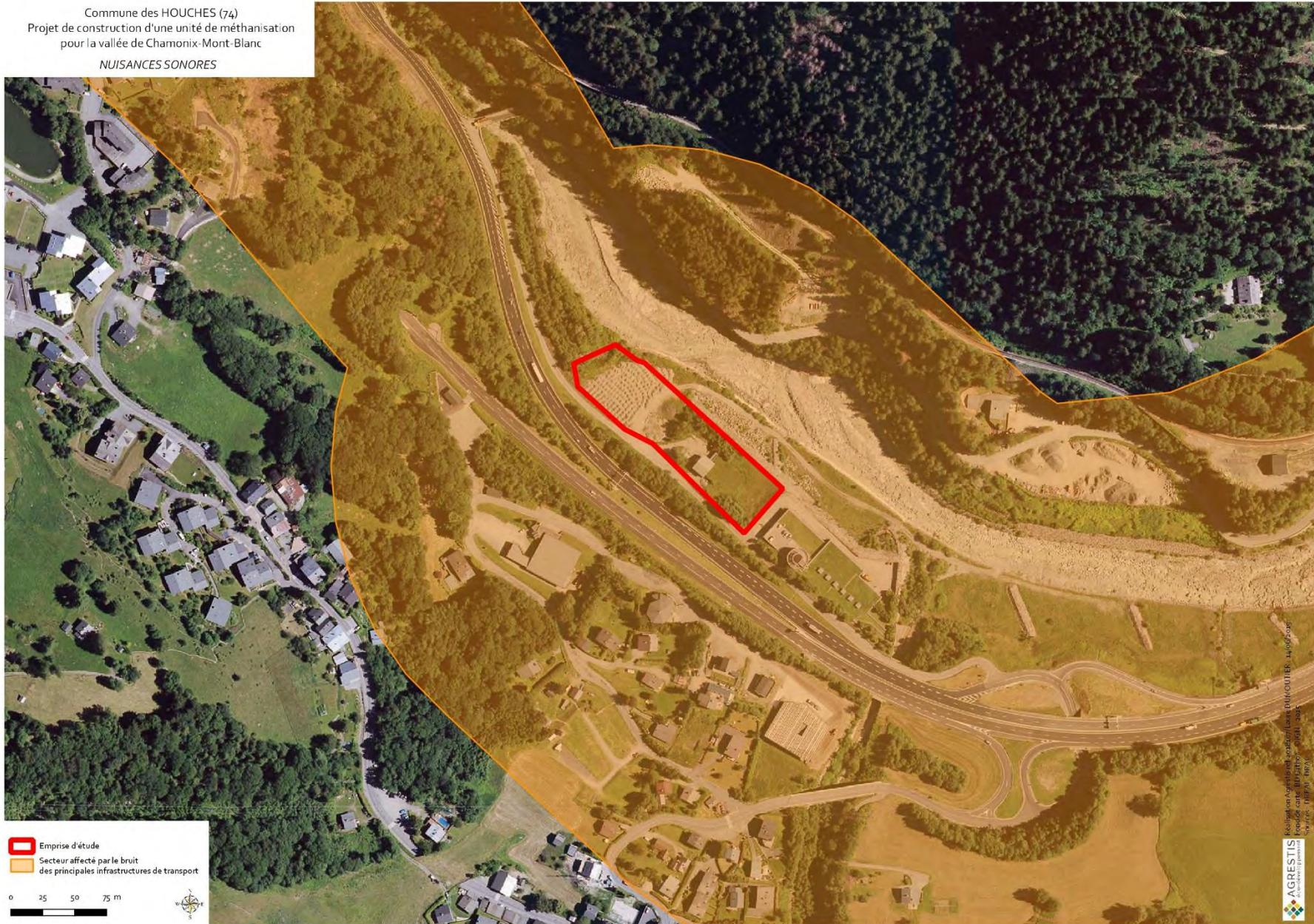


Annexe 9 : Nuisances sonores

Carte 10 Nuisances sonores

Commune des HOUCHES (74)
Projet de construction d'une unité de méthanisation
pour la vallée de Chamonix-Mont-Blanc

NUISANCES SONORES



Annexe 10 :

Risques naturels et technologiques

Carte 11 Risques naturels et technologiques

Commune des HOUCHES (74)
Projet de construction d'une unité de méthanisation
pour la vallée de Chamonix-Mont-Blanc
RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

